



Paris, le 18 décembre 2018

Monsieur le Président du Directoire d'ENEDIS,

Les Organisations Syndicales à ENEDIS ont pris connaissance de votre décision d'octroyer une prime aux salariés d'ENEDIS, suite à la demande du Président de la République.

**Ces deux primes proposées de 500 et 800 euros sont insuffisantes et discriminantes puisqu'elles excluent de fait, par leurs modalités, une grande partie des salariés.**

Cette prime est une décision unilatérale de la Direction EDF, qui ne répond pas à **l'attente légitime des salariés en matière de reconnaissance professionnelle et de maintien de pouvoir d'achat**, face à un taux d'inflation de 2,3% pour 2018.

Les Organisations Syndicales réaffirment donc leurs revendications :

- Une évolution annuelle minimale générale du Salaire National de Base à hauteur de l'inflation;
- Une enveloppe consacrée à la reconnaissance professionnelle à hauteur de 2% minimum pour 2019.

Pour les 4 délégués syndicaux centraux d'ENEDIS :

BIZIEN Frédéric, BADERI Anissa, VIGNON Bertrand et FANGEAUX Christophe